



Droit de reconnaissance du pere

Par **marilou86**, le **16/04/2008 à 11:59**

bonjour,rnvoila mon compagnon a eu un fils avec son ex compagne, voudrais reconnaitre son fils et savoir si il pourra avoir des aides financiers car il na pas de travail pour le moment donc pas d'argent pour s'occupe de son fils. la mere de l'enfant laisser mon compagnon aller voir son fils de 2 ans mais il est obligé de laisse croire a la mere kil l'aime encore alors que c'est totalement faux il y a quelque jour il a dit stop a tout se cirque car il sait aperçu que la mere utiliser lui fils pour joué avec les sentiments mon compagnon pour qu'il se remette avec elle. quel peut il faire pour avoir des droits sur son fils. rnrnmerci de repondre sais assez urgent

Par **zllamia**, le **16/04/2008 à 12:09**

Bonjour,rnrnLa reconnaissance de paternité peut se faire soit par déclaration à l'officier d'état civil soit par déclaration judiciaire. La déclaration d'unenfant naturel étant déclarative de filiation, ses effets remontent au jour de la naissance.rnPour la suite il faut demander un droit de garde ou un droit de visite.rnrnCordialement.